

Compte Rendu Sommaire  
Conseil Municipal du 20 novembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	12 novembre 2013
Nombre de conseillers présents :	9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants :	13	publication :	21 novembre 2013

Etaient présents : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Alexandre HEMERY, Jean-Yves LECLECH, Patrick MONTAGNER, Bernard GIARD et Alain THOMAS

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Gilles TANGUY ayant remis pouvoir à Patrick MONTAGNER, Laurence NUNNEY à Véronique BERTHO, Rozenn MAHEVO à Rose-Marie LOREC, et Yves MAHEO à Jean-Yves BANNET

Etaient absentes : Lina LEDOUX et Stéphanie MAHEO

Secrétaire de séance : Véronique BERTHO

\*\*\*\*\*

1. Rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public des déchets

Les élus prennent connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets relatif à l'exercice 2012 établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer. Ce rapport retrace les indicateurs techniques et financiers de ce service. Il rappelle l'historique de celui-ci ainsi que les modalités de fonctionnement de la déchèterie. Ce rapport se trouve à la disposition des usagers en mairie.

Il est rappelé que la commune ne procède plus à une collecte systématique des encombrants. Par contre, les particuliers qui ne disposent pas de moyens de locomotion pour se rendre à la déchèterie afin de déposer leurs gros encombrants, peuvent téléphoner à la mairie afin de se faire connaître. Pour mémoire, l'établissement PELHATRE à Sauzon propose ses services en matière de récupération et de recyclages divers, ainsi que la Ressourcerie sur Le Palais.

2. Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public aux Grands-Sables par Monsieur Caseteuble, Ecole de Voile Horizon

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Caseteuble, représentant l'école de voile Horizon, sollicitant le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire d'une partie du domaine public aux Grands-Sables, au niveau du parking, côté Arnaud. Il s'agit d'y déposer une structure temporaire destinée à abriter des équipements nautiques et à assurer l'activité de l'école de voile. Le terrain sera libéré en dehors de la saison.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande.

Quant à la redevance d'occupation, elle est fixée à 2 800 euros par an, étant entendu que ce tarif sera revu en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages hors tabac. La convention d'occupation est à nouveau établie pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Renouvellement du bail à loyer au profit de Monsieur Caseteuble, Ecole de Voile HORIZON, pour utilisation du bloc sanitaire et du terrain communal aux Grands-Sables (propriété cadastrée section ZC n° 47)

Les élus prennent connaissance du projet de bail à loyer déjà proposé à Monsieur Caseteuble pour l'utilisation du bloc sanitaire et du terrain communal situé aux Grands-Sables (propriété cadastrée section ZC n° 47) ces trois dernières années.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la reconduction du bail à loyer pour trois ans selon les mêmes termes, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Le montant du loyer est fixé à 1 100.00 euros pour 2014. Ce prix étant indexé sur l'indice de référence des loyers. Il est bien entendu que l'utilisation tant du bâtiment que du terrain est personnelle et ne l'est nullement à des fins commerciales.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail à loyer.

4. Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications Année 2013

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum, encadré par la réglementation, le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications. Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2013 :

- 40.00 euros par kilomètre et par artère en souterrain,
- 53.33 euros par kilomètre et par artère en aérien,
- 26.66 euros par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

La somme de 4 091.66 euros sera donc réclamée aux opérateurs au titre de l'année 2013.

5. Amortissements des subventions d'équipements communaux

Le conseil municipal décide d'amortir sur cinq années les subventions d'équipements inscrites au budget primitif 2013 au compte 204, conformément à la réglementation.

6. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 41

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 18.09.2013

Audit et assistance organisation mise en concurrence assurances de la commune  
Consultassur - Montant : 1 500.00 euros HT

Décision du 08.10.2013

Maintenance annuelle blocs autonomes de sécurité Camping et gîte de Lannivrec  
La Protection Armoricaïne - Montant : 522.29 euros TTC

Décision du 10.10.2013

Commande Sapins de Noël

Sapins de Noël Bretons - Montant : 301.39 euros TTC

Décision du 21.10.2013

Cotisation Adhésion 2014

Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer - Montant : 1 578.72 euros TTC

Décision du 21.10.2013

Encart publicitaire Guide Séjour et Découverte 2014 pour Port-Andro, Lann-Ivrec et Gîte/Mobil-homes

Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer - Montant : 559.73 euros TTC

Décision du 21.10.2013

Nettoyeur haute pression 150 bars – Service Technique

Point P - Montant : 657.80 euros TTC

Décision du 30.04.2013

Prestations d'assistance juridique annuelle

LGP Avocats - Montant : 4 186.00 euros TTC

Décision du 24.10.2013

Fourniture et raccordement d'un transmetteur téléphonique

Salle et complexe de Lannivrec

CHUBB - Montant : 1 770.68 euros TTC

Décision du 28.10.2013

Pose et dépose d'illuminations festives à Locmaria

Garczynski Traploir Morbihan - Montant : 6 578.00 euros TTC

**7. Ecole Primaire Publique : proposition du Centre Aquatique Neptilude de Quiberon pour séances de natation durant le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2013-2014**

Durant les quatre dernières années scolaires, les enfants de l'école primaire, ainsi que les enfants de Grande Section Maternelle depuis 2012, ont bénéficié de cours de natation à la piscine de Quiberon. Ces cours ont eu lieu une fois par semaine durant le dernier trimestre scolaire. Ils ont été pris en charge intégralement par la collectivité ainsi que le transport Locmaria/Le Palais en car.

L'expérience donne entière satisfaction. Les élus, à l'unanimité, décident de la renouveler le dernier trimestre scolaire prochain d'autant plus que la société gérante de la piscine octroie toujours les mêmes conditions tarifaires à la commune, soit 2.72 euros TTC par enfant présent à la séance et 30.00 euros TTC pour la mise à disposition d'un maître-nageur en enseignement. Il ne reste, à la charge des parents, que le prix du billet de bateau aller/retour de l'enfant. La somme, d'un montant d'environ 1 200 euros, sera inscrite au budget primitif 2014.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer l'offre de prix établie par le Centre Aquatique Neptilude.

Madame GUILLOTTE, Adjointe aux Affaires Scolaires, précise qu'elle s'est entretenue avec Monsieur LE BARTZ, responsable du camping de Kernest géré par l'AMISEP et doté d'une piscine couverte. L'AMISEP pourrait mettre à disposition la structure qui a fait l'objet

de visites et contrôles règlementaires mais à ce jour, aucune proposition concrète n'a été faite à la commune.

#### 8. Décision Modificative N° 02/2013 : Budget Commune

Les élus décident de voter la décision modificative suivante :

##### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012	Article 6411	:	+ 4 000.00 euros
	Article 6413	:	+ 2 000.00 euros
	Article 6451	:	+ 4 000.00 euros
			-----
			+ 10 000.00 euros

##### Recettes de fonctionnement

Chapitre 013	Article 6419	:	+ 2 000.00 euros
	Article 74121	:	+ 8 000.00 euros
			-----
			+ 10 000.00 euros

#### 9. Décision Modificative N° 02/2013 : Budget Campings

Les élus décident de voter la décision modificative suivante :

##### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	Article 60633	:	- 1 300.00 euros
	Article 60611	:	+ 1 300.00 euros

#### 10. Demande de subvention exceptionnelle du Comité d'Organisation de l'Essor Breton Edition 2014

Dans le cadre de l'édition 2014 de l'épreuve cycliste « Essor Breton », qui se déroulera du jeudi 8 au dimanche 11 mai prochain, le comité d'organisation de l'essor breton a prévu d'organiser l'arrivée finale de l'épreuve sur l'île. En tout, 18 équipes sont prévues et le comité sollicite les communes de l'île à hauteur de 3 000 euros. La commune de Le Palais a décidé de lui allouer la somme de 1 000 euros. La commune de Locmaria décide de lui verser la somme de 700 euros, qui correspond à environ un tiers du montant restant à couvrir.

#### 11. Divers

\* SCOT du Pays d'Auray

(Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray) : une enquête publique se déroule en mairie de Le Palais depuis le 28 octobre et ce, jusqu'au 28 novembre 2013,

\*Prochain conseil municipal le jeudi 12 décembre 2013 à 18 heures 30.

**CEREMONIE DES VOEUX DU MAIRE :**

**VENDREDI 10 JANVIER 2014 A 18 HEURES 00 A LANNIVREC**